



Département des ressources humaines

Décision n°2026-33

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé finances comptabilité au département du BATII

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département du BATII, un emploi de chargé finances comptabilité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer l'élaboration et le suivi des dossiers financiers et comptables liés à la conduite de chantiers de travaux
- Veiller à une bonne communication sur les volets comptable et financier de la conduite d'opérations
- Intégrer à vos activités les attentes de la certification qualité, sécurité et environnement

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé finances comptabilité au département du BATII est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des rédacteurs, à savoir au minimum 373 et au maximum 595, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

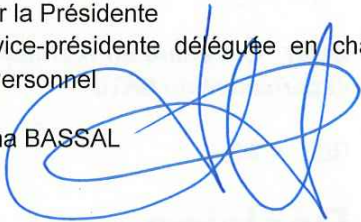
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 20.01.2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

04 FEV. 2026